

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, MARTEL Caroline, PINTO Miguel, BON Erwan, PONCHON Marcel.

Absents excusés : BRAUD Marie, TORCHEUX Frédéric, MORISSEAU Christian (pouvoir à PONCHON Marcel).

Monsieur ROUX Vincent a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ☞ Vote des comptes administratifs 2021 ;
- ☞ Approbation des comptes de gestion 2021 ;
- ☞ Affectation des résultats 2021 ;
- ☞ Vote des taux des taxes locales ;
- ☞ Vote des budgets primitifs 2022 ;
- ☞ Vote des subventions 2022 ;
- ☞ Commerce multi-services ;
- ☞ Délibérations diverses (rapport CLECT, admissions en non-valeurs) ;
- ☞ Questions diverses (agitateur installé, congrégation)

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DENIS, 1^{ER} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame RABLINEAU Jeannine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL : COMMUNE DE PERROU						
Résultats reportés		81 187,06	7 268,10		7 268,10	81 187,06
Opérations de l'exercice	140 102,04	165 340,21	39 345,89	8 856,79	179 447,93	174 197,00
TOTAUX	140 102,04	246 527,27	46 613,99	8 856,79	186 716,03	255 384,06
Résultats de clôture		106 425,23	37 757,20			68 668,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						68 668,03
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES						
Résultats reportés		2 759,77		5 164,10		7 923,87
Opérations de l'exercice	3 065,41	3 867,13	36 330,64	34 871,70	39 396,05	38 738,83
TOTAUX	3 065,41	6 626,90	36 330,64	40 036,40	39 396,05	46 662,70
Résultats de clôture		3 561,49		3 705,16		7 266,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						7 266,65

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la comptabilité n'appelle aucune observation.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III- AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2021 au BP 2022 :

COMMUNE

Au vu du Compte Administratif 2021, et compte-tenu de l'intégration des excédents du budget annexe du service assainissement à la clôture de l'exercice en date du 1^{er} juillet 2021, (excédent de fonctionnement 3 099,32€ / excédent d'investissement 84 366,06 €), le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 109 524,55 € ;

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 46 608,86 €.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Au vu du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement Recettes : 002 – excédent reporté : 3 561,49 € ;

Section d'investissement Recettes : 001 – excédent reporté : 3 705,16 €.

IV – VOTE DES TAUX DES TAXES ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

- Vote des taux des taxes

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales comme suit :

- TAXE FONCIER BÂTI : 31,27 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI : 10,43 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux.

- Vote des budgets primitifs 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets 2022 des budgets communaux, après validation de Monsieur HENAFF, receveur municipal.

COMMUNE DE PERROU

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'exercice 2022, équilibré :

- section d'investissement : 74 244,34 €,
- section de fonctionnement : 279 652,00€.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'exercice 2022, équilibré :

- section d'investissement : 24 346,64€,
- section de fonctionnement : 7 313,00 €.

Une partie de l'avance versée par la commune sera remboursée cette année : Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal si une délibération était nécessaire : il accepte.

V – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les subventions pour l'année 2022:

La Mie du Four à Pain de Perrou : 100 €

Club de l'Amitié : 100 €

Comité Festivités : 100 €

Fonds Solidarité Logement : 0,60 € par habitant, soit 187,80 € (0,60 x 313 habitants).

La Prévention Routière : 30 €

Centre de formation des apprentis : 160 € (4 jeunes x 40 €)

Le Conseil Municipal accepte.

VI – COMMERCE MULTI SERVICES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure en cours, suite à la liquidation judiciaire de Madame MOUSSET Catherine.

Elle a été contactée par d'éventuels repreneurs, à qui elle a demandé de remplir un questionnaire, qui sera étudié par les membres du Conseil Municipal.

À ce jour, seul un candidat a donné suite ... Le conseil municipal décide de faire diffuser une annonce.

VII - DELIBERATIONS DIVERSES

- Rapport CLECT CDC ANDAINE PASSAIS

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT de la CDC Andaine Passais.

Le montant de la compensation attribuée à PERROU reste inchangé, car aucune nouvelle compétence n'a été transférée.

Elle demande aux conseillers municipaux de bien vouloir valider ce rapport.

Les membres du Conseil Municipal acceptent.

- Admissions en non-valeur

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur la somme de 39,15 € correspondant à la taxe d'assainissement 2020 et la taxe de modernisation des réseaux de collecte, pour un habitant qui a depuis quitté la commune.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

- Numérotation des habitations / adressage

En complément de la délibération validant les noms des voies, pour la mise en place de la numérotation des habitations, et pour faire suite à la réunion de travail avec les services du Conseil Départemental de l'Orne (INGENIERIE 61), des modifications sont à prévoir dans l'adressage.

Madame le Maire en fait état au Conseil Municipal, qui décide d'accepter les propositions (route de la Forêt / route de la Fieffe).

X - QUESTIONS DIVERSES

- Station d'épuration : l'agitateur pour le traitement des boues à la chaux a été installé. La subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été attribuée.
- Congrégation : Madame le Maire donne des indications sur les éventuels projets en cours.

Autres questions :

Séance terminée à 21h00

Le Maire,